



# Bienvenue à l'école St Joseph - La Bouëxière.

*Année scolaire 2023-2024*



**Pour découvrir notre école, vous trouverez dans cette plaquette :**

- ✓ La structure de l'établissement
- ✓ Quelques renseignements pratiques
  - ✓ Assurances
  - ✓ L'APEL
- ✓ Rétributions scolaires
  - ✓ Tarifs Cantine
- ✓ Le règlement intérieur de l'école
  - ✓ Notre projet éducatif
  - ✓ Le calendrier scolaire

► Coordonnées de l'école :



Ecole Saint Joseph

Allée Henri Queffelec  
35340 La BOUEXIERE

☎ 02 99 62 63 09

[eco35.st-joseph.la-bouexiere@e-c.bzh](mailto:eco35.st-joseph.la-bouexiere@e-c.bzh)

► Site de l'école :

- Retrouver toutes les informations utiles, les actualités de l'école, les documents du cahier de liaison, ... sur le site de l'école : [www.stjo35.fr](http://www.stjo35.fr)



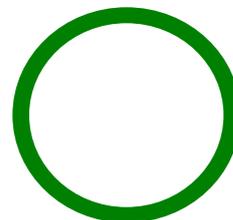
## La structure de l'établissement

---

► **Direction** : Carine CRUBLE, chef d'établissement, vous accueille de préférence le jour de décharge, ou à tout autre moment sur rendez-vous.

► **Equipe enseignante** :

- Classe de CM2 : Carine CRUBLE et Héloïse LOREE 33%
- Classe de CM1: Sophie CORGNE
- Classe de CE2 : Katia MAZEAU à 75% et Anthony MOUAZE 25%
- Classe de CE1: Elodie COLLARD
- Classe CP : Christèle PEIGNARD
- Classe GS : Yvette BERNIER
- Classe de MS: Véronique DEROY
- Classe de TPS - PS : Marielle BETTON
- Enseignante d'adaptation : Laurence GOULAY



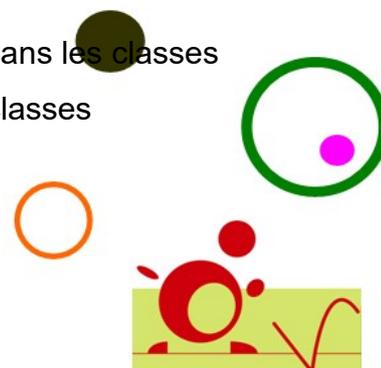
Les noms des divers enseignants et la répartition pédagogique vous ont été transmis début juillet.

La répartition pédagogique est du ressort des enseignants et est décidée en conseil des maîtres.

*Aucune réclamation ne sera acceptée concernant cette répartition.*

► **Personnels de service** :

- Solène ANDRE : Garderie, Cantine, Entretien et ASEM
- Céline ROUAULT : Garderie, Cantine, Entretien, ASEM et Etude
- Typhaine MARTEAU : Garderie, Cantine , Entretien et ASEM
- Marie TOINEL : Garderie, Cantine , Administratif, Entretien et Ateliers dans les classes
- Charlotte ROBERT : Garderie, Cantine , Entretien et Ateliers dans les classes
- Vanessa Gureme : Garderie, Cantine et Entretien
- Aurélie BIENES : Garderie, Cantine et Entretien
- Aurélie HEURTEL : AESH
- Pascale DELAUNAY : Comptabilité



## Quelques informations pratiques

---

### ► Horaires de classe :

- Le matin de 8h45 à 12h00 (accueil des enfants à partir de 8H35).
- L'après-midi de 13H45 à 16h45 (accueil des enfants à partir de 13H30)

### ► Carte de sortie :

Elle peut être délivrée aux élèves dont les parents en auront fait la demande. L'élève devra la présenter à chaque sortie de l'établissement.

Si, de façon exceptionnelle, vous autorisez votre enfant à quitter l'établissement seul ou avec une autre personne, vous devez en informer **par écrit** obligatoirement l'enseignante de votre enfant.

### ► Horaires et tarifs des temps périscolaires :

- Le matin de 7h30 à 8 h35 – Tarif : 2 €
- Le soir de 17h00 à 19h00

Tarif : Tranche 1 de 17h à 18h15 : 2 €

Tranche 2 de 18h15 à 19h00 : 1 € (+ 5 € par ¼ d'heure à partir de 19 H 00.)

**N.B** : Les garderies scolaires assurées en dehors des heures de classe (garderies périscolaires et postscolaires) ouvrent droit, au profit des parents des enfants gardés, à la réduction d'impôt pour frais de garde des jeunes enfants. Il faut que l'enfant **soit âgé de moins de 7 ans** au 31 décembre de l'année d'imposition.

### ► Etude accompagnée :

L'étude surveillée est proposée aux élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 le lundi et jeudi de 17h à 18h15. L'inscription se fait à la journée. Coût : 3,20 euros

A partir de 18h, les élèves qui sont encore présents seront conduits à la garderie. Le tarif tranche 2 sera facturé en plus de l'étude à partir de 18h15.

**Si le comportement de votre enfant était incompatible avec les règlements à respecter en collectivité (discipline et sécurité), il serait immédiatement exclu de l'étude.**

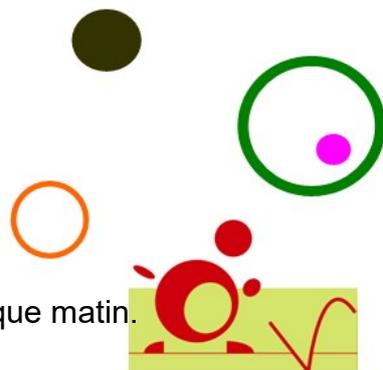
**L'étude surveillée ne se substitue en aucun cas au contrôle que les parents doivent exercer sur le travail scolaire de leur enfant.**

► **Cantine** :

La restauration se déroule en 2 services :

- 1<sup>er</sup> service, à table pour les enfants de TPS-PS et MS
- 2<sup>ème</sup> service, en self pour les élèves du GS au CM2

La cuisine est réalisée au collège St Michel de Liffré et livré chaque matin.



► **Liaison familles / école** :

Pour communiquer avec l'enseignant, chaque enfant aura une pochette ou un cahier permettant la transmission d'informations ainsi qu'un accès au logiciel EDUCARTABLE. Merci de consulter régulièrement, de signer, de compléter les coupons-réponses, et de nous les remettre dans les délais demandés.

Les sommes d'argent que vous aurez à faire parvenir à l'école sont à mettre sous enveloppe fermée, en y spécifiant le nom de l'enfant et la classe.

► **Médicaments** :

L'école n'est pas habilitée à administrer des médicaments aux enfants, sauf dans des situations particulières (sur ordonnance et décharge des parents). En cas de nécessité absolue, prendre contact avec les enseignants (ne jamais mettre de médicaments dans le cartable).

► **Relations avec l'école** :

Sauf urgence, il est préférable de demandez un rendez-vous au chef d'établissement ou aux enseignants. N'oubliez pas que nous sommes partenaires et qu'il est simple de discuter ensemble pour le bien de nos élèves. N'hésitez pas, en cas de doute ou d'incompréhension à nous en parler !

► **Vêtements** :

Merci de bien vouloir marquer les vêtements que vos enfants seront amenés à enlever. Pour les petits, merci de prévoir un change.

► **Absences** :

Merci de nous communiquer par éducartable de préférence les absences de votre enfant le plus rapidement. Chaque absence doit être justifiée par écrit de votre part, avec, pour les absences supérieures à 3 jours dues à une maladie, un certificat médical.

► **Coordonnées** :

Si, en cours d'année, vous changez vos coordonnées, merci de nous en informer le plus rapidement possible par courrier.

## Assurances

---

Chaque enfant doit être couvert par :

- une assurance « individuelle accident »
- une responsabilité civile.



Pour la responsabilité civile,

- La garantie responsabilité civile familiale, souvent incluse dans le contrat multirisque habitation, intervient lorsque votre enfant est responsable de dommages causés à autrui.

Pour « l'individuelle accident »,

- L'école assure tous les élèves en individuelle accident. Cette assurance scolaire couvre votre enfant contre tout accident corporel dont il pourrait être victime dans le cadre scolaire, à la maison, sur le trajet, pour les activités du mercredi, pour le centre aéré ...

## Rétributions scolaires 2023-2024 (assurance scolaire et extra scolaire comprise)

---

Il vous est proposé d'aider l'établissement en versant une contribution supérieure au tarif minimum, appelée contribution « solidarité ».

**La facturation se fait sur 10 mois, de septembre à juin.**

<input type="checkbox"/> <b>Tarif A</b> : Minimum	29 € / mois
<input type="checkbox"/> <b>Tarif B</b> : Solidarité 1	31 € / mois
<input type="checkbox"/> <b>Tarif C</b> : Solidarité 2	32.50 € / mois
<input type="checkbox"/> <b>Tarif D</b> : Solidarité 3	... € / mois

---

Le quotient familial pris en compte est celui de la CAF/MSA

Répartition par tranche	Quotien familial (QF)	Tarif Cantine (en €)
Tranche 1	< =400	1,00
Tranche 2	> 400 et <= 600	1,00
Tranche 3	> 600 et <= 800	1,00
Tranche 4	> 800 et <=1000	1,00
Tranche 5	> 1000 et <=1200	3,93
Tranche 6	> 1200 et <=1300	4,80
Tranche 7	> 1300 et <=1500	4,84
Tranche 8	> 1500 et <=1900	5,59
Tranche 9	>1900	5,63

### L'APEL - Association des Parents de l'Enseignement Libre

---

L'APEL de l'école Saint Joseph est une association de parents bénévoles.

Elle participe de manière concrète aux projets de l'école et apporte un soutien aux enseignants.

L'objectif de l'APEL n'est pas seulement de récolter de l'argent par l'appel aux cotisations et l'organisation de manifestations mais aussi de permettre un échange entre les parents, les enseignants et la direction, le tout, au service de vos enfants.

En lien avec la direction de l'école, l'APEL :

- accueille les familles,
- anime diverses actions au sein de l'école,
- accompagne l'équipe éducative dans les projets de classe.

N'hésitez pas à rejoindre le bureau de l'association ou à devenir membre APEL en proposant vos compétences ou votre aide pour des besoins ponctuels à l'adresse suivante :

[apel.labouexiere@gmail.com](mailto:apel.labouexiere@gmail.com)

Grâce à l'APEL ...

vos idées et vos initiatives vous permettront de prendre part à la vie de l'école et de mieux accompagner la scolarité de votre enfant.

*Merci d'avance pour votre participation et votre engagement à nos côtés, dans l'intérêt de vos enfants.*

## L'OGEC - Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique

---

Les missions principales de l'OGEC au sein de l'école résident dans la gestion immobilière, sociale et financière. La gestion du budget et le maintien d'un juste équilibre entre les ressources et les dépenses.

### **L'OGEC a en charge :**

- la gestion du personnel
- les frais de fonctionnement de l'école,
- l'entretien des bâtiments, les travaux et l'amélioration des locaux,

## Le règlement intérieur de l'école

---

### **Fréquentation et obligation scolaire**

- L'inscription à l'école implique l'engagement pour la famille d'une fréquentation régulière, souhaitable pour le développement de l'enfant et pour l'acquisition des apprentissages, le préparant ainsi à recevoir la formation donnée à l'école élémentaire.
- La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire.
- Les absences sont consignées par demi-journées dans un registre tenu par l'enseignant. En cas d'absence, les familles sont tenues d'informer l'enseignant dès que possible et d'en faire connaître le motif. Chaque absence doit être justifiée par écrit de votre part, avec, pour les absences supérieures à 3 jours dues à une maladie, un certificat médical. Si l'absence est prévue à l'avance, il convient d'en avertir l'enseignant. Des autorisations d'absences ou de sorties de l'école avant la fin des cours peuvent être accordées exceptionnellement par le chef d'établissement à la demande écrite des familles.

### **Horaires**



- Nous sommes certains que vous aurez à cœur de participer à la bonne marche de l'école en respectant les horaires. Les élèves seront présents quelques instants avant l'heure de rentrée.

Temps scolaire Maternelle et Élémentaire → 8 h 45 - 12h      13 h 45 - 16 h 45  
(Accueil à partir de 8h35 et 13h30)

- Les enfants ne doivent en aucun cas pénétrer dans les locaux scolaires en dehors de ces horaires, mêmes si les portes sont ouvertes.
- Pour les TPS, PS et MS, les enfants doivent être accompagnés par un adulte dans leur classe (ou dans la cour selon l'endroit d'accueil) et confiés à leur enseignant. Aucun enfant ne rentre seul chez lui. Il est remis à ses parents ou à la personne (adulte ou élève du secondaire) nommément désignée sur la fiche de renseignements (tout changement doit être signalé par écrit).
- Pour faciliter la sortie des enfants d'élémentaire, nous vous demandons **d'attendre en dehors de l'école devant le portail**.

## **Sécurité**

- ✓ Le matin, les enfants arrivant avant 8 h 35 iront en garderie dans la salle de motricité.
  - ✓ Les enfants n'ayant pas quitté l'école à 12h15 seront conduits dans la salle de cantine.
  - ✓ Ceux qui restent à l'école après 17h00 seront inscrits en garderie.
  - ✓ Le soir, les élèves d'élémentaire qui restent à l'étude ne peuvent pas être récupérés avant 17h30.
  - ✓ Les élèves déjeunant à la maison n'arriveront qu'à 13 h 30 (heure d'ouverture du portail).
- Il est rappelé que pour des raisons évidentes de sécurité, il est défendu :
    - de stationner ou de s'arrêter devant l'école,
    - d'introduire des animaux dans l'enceinte de l'école.
  - Les enseignants ou ASEM devant s'assurer que l'enfant parte bien avec la personne désignée, nous vous demandons de bien vouloir les prévenir du départ de l'enfant.
  - Toute modification concernant les trajets Ecole-Maison (autorisation de rentrer seul ou avec une autre personne) doit être précisée par écrit. Si votre enfant déjeune exceptionnellement chez un(e) camarade, une autorisation écrite vous sera demandée.
  - Il est formellement interdit d'apporter à l'école tout objet dangereux ou pouvant le devenir.
  - De même, il est fortement déconseillé d'amener des jeux ou des jouets personnels, des objets de valeur. L'école se décharge de toute responsabilité en cas de perte, vol ou bris.
  - Les chewing-gums, les sucettes et les bonbons sont interdits.
  - Le port de bijoux, le maquillage, le vernis à ongle sont interdits à l'école.
  - Dans leur cartable, les élèves ne doivent transporter que des objets destinés au travail scolaire.

## **Education physique et sportive – Piscine**

- Pour l'éducation physique, une tenue adaptée est conseillée (jogging, chaussures de sport...).
- L'activité piscine, faisant partie de l'horaire scolaire, est obligatoire. En conséquence, seules des raisons médicales peuvent en dispenser les élèves. Ceux-ci doivent alors être présents à l'école et sont pris en charge par un(e) autre enseignant(e).

## **Comportement des élèves/Sanctions**

- Tout élève se fera un devoir de respecter le matériel de l'école (tables, livres, jeux, ballons, vitres, etc...). Il se sentira responsable de la propreté des cours, des couloirs, des classes et des W-C.
- Les couloirs sont des lieux de passage et les élèves ne doivent pas y séjourner. De plus, ils doivent respecter le calme en ne courant pas, en ne criant pas.
- La remise en état (ou remplacement) du matériel dégradé fera l'objet d'une facturation aux parents sur la base du coût réel incluant les frais de main d'œuvre. Les manuels scolaires doivent être couverts et étiquetés par les familles. Les élèves doivent en prendre le plus grand soin. Les livres égarés ou détériorés seront remplacés par les familles.

- Tout manquement au règlement de l'école sera sanctionné selon les modalités énoncées aux élèves à la rentrée prochaine.

### **Santé**

- Pour éviter tous les désagréments des POUX (enfants nerveux, agités parce que mal à l'aise, traitements en catastrophe ou répétés...), merci à tous de surveiller quotidiennement les cheveux.
- Les enfants fiévreux ou souffrants ne peuvent être accueillis à l'école ou gardés dans les classes pendant les récréations (surveillance impossible). Il est rappelé que les enseignants ont l'interdiction d'administrer des médicaments aux enfants. Seuls les élèves porteurs de maladies chroniques (asthmes, allergies...) peuvent bénéficier de la prise de médicaments dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) signé par toutes les parties concernées, dont le médecin de l'Education Nationale (se renseigner auprès du chef d'établissement). Il est donc indispensable d'informer les enseignants de tout problème d'ordre médical concernant votre enfant.

### **Relations Famille/Ecole**

Si vous souhaitez rencontrer un(e) enseignant(e), merci de bien vouloir prendre rendez-vous. Carine Crublé, chef d'établissement, vous accueille de préférence les jours de décharge, ou à tout autre moment sur rendez-vous.

### **Cantine**

Un règlement concernant la cantine sera remis à votre enfant à la rentrée scolaire.

Si le comportement de votre enfant était incompatible avec les règlements à respecter en collectivité (discipline et sécurité), il serait immédiatement exclu de la cantine.

## **Notre projet éducatif**

---

**“Donner du sens à l'école, donner du sens à la vie”**

Enseignants, personnels éducatifs, parents, associations, nous avons tous ensemble la volonté de faire de notre école un lieu où il fait bon vivre. L'une de nos priorités est l'épanouissement de l'élève. Celui-ci ne peut se faire que dans un climat d'écoute, de respect, de confiance, faire attention à l'autre tout simplement.

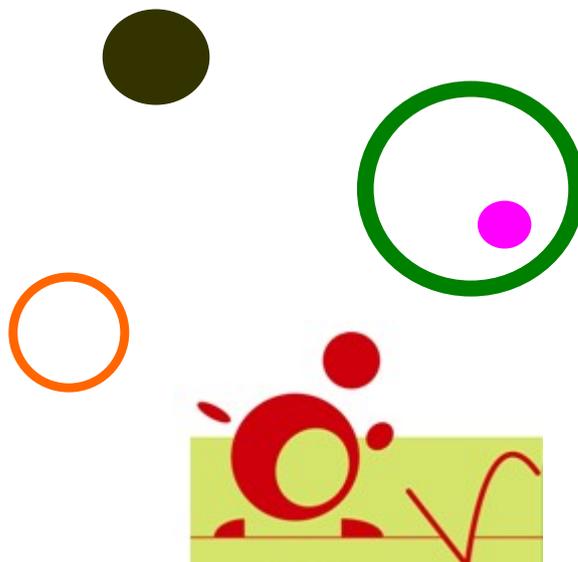
**Les principales intentions  
éducatives de notre projet sont ...**

## ► Permettre l'ouverture à tous

- Accueillir des enfants de différents horizons,
- Prendre en compte les difficultés de chacun,
- Amener l'enfant à devenir un citoyen responsable.

## ► Faire grandir l'enfant dans sa personne

- Physiquement : psychomotricité, sport ...
- Socialement :
  - par le contact avec les autres,
  - l'apprentissage de l'autonomie,
  - la créativité,
  - l'écoute des autres ...
- Humainement :
  - par l'attention aux autres,
  - en développant la notion de respect, de tolérance et de service,
  - être attentif à ce que personne ne fasse l'objet d'humiliation, de vexations ou de mépris.



## ► Offrir une scolarité de qualité

- Acquérir les connaissances en conformité avec les programmes de l'éducation nationale,
- Permettre à l'enfant de découvrir les domaines où il est compétent et l'encourager dans ses réussites,
- Prendre en compte les difficultés de chacun,
- Développer le goût de l'effort, de la persévérance, du travail accompli et bien fait,
- Accompagner l'enfant dans sa scolarité en lien étroit avec ses parents.

## ► Développer des valeurs citoyennes

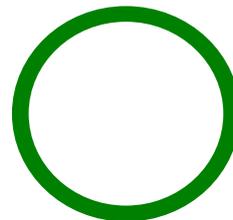
- En respectant les personnes, les locaux et le matériel,
- En favorisant la communication, la concertation et la prise de parole,
- En favorisant des actions de solidarité.

## ► Donner une identité d'école chrétienne : en référence au projet pastoral.

- En encourageant l'éveil à la foi des tout-petits,
- En découvrant l'histoire de l'Eglise,
- En respectant les croyances de chacun.

## ► Une ouverture sur le monde

- Education à l'environnement et au développement durable,
- Initiation aux nouvelles technologies,
- Sorties scolaires,
- Apprentissage d'une langue étrangère : Anglais,
- Echanges avec la maison de retraite,
- Projet Comenius.





**Merci d'en prendre connaissance afin de prendre vos dispositions pour que votre enfant ne soit pas absent sur temps scolaire.**

	<b>CALENDRIER NATIONAL Ecoles, Collèges et Lycées</b>
Rentrée des élèves	Lundi 4 septembre 2023
TOUSSAINT	Samedi 21 octobre 2023 Lundi 6 novembre 2023
NOEL	Samedi 23 décembre 2023 Lundi 8 janvier 2024
HIVER	Samedi 24 février 2024 Lundi 11 mars 2024
PRINTEMPS	Samedi 20 avril 2024 Lundi 6 mai 2024
ÉTÉ - Fin des classes	Samedi 6 juillet 2024

*Les enfants n'auront pas classe le vendredi 9 mai 2023 (ascension), ni le lundi 19 mai 2024.*

